

Le 17 avril 2020

Déchetteries intercommunales : une réouverture partielle uniquement pour les professionnels

Alors que la période de confinement se prolonge, certaines entreprises locales ont repris leur activité (artisans, PME...). En complément des services privés* offerts pour le dépôt de volumes supérieurs à 2 m³ par jour, Thonon Agglomération leur ouvrira à nouveau l'accès à certaines déchetteries du territoire pour l'évacuation des déchets issus de leur seule activité professionnelle à compter du lundi 20 avril.

Seules les déchetteries de Sciez et de Douvaine sont concernées par cette disposition, avec les horaires d'ouverture suivants :

- **Sciez : lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h**
- **Douvaine : mardi et jeudi de 13h30 à 17h30**

A noter que la déchetterie de Thonon-les-Bains, située dans la zone d'activités de Vongy et gérée par le SERTE (Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et d'Évian), rouvre également pour les professionnels.

Des modalités d'accès strictement encadrées

Les dépôts sont limités à 2m³ par jour, et restent payants. En entrée de site, les entreprises devront impérativement présenter une attestation de domiciliation du siège social de leur entreprise - qui doit se situer dans l'une des 25 communes de l'agglomération -, ainsi qu'un justificatif d'activité (N° SIRET, SIREN, enregistrement au RCS). Pour les entreprises dont le siège est situé en dehors du territoire, elles devront présenter un devis portant sur un chantier réalisé là aussi dans l'une des 25 communes de l'agglomération. L'accès aux quais de déchargement sera limité à 2 véhicules. Pour respecter les distances avec les professionnels, les agents de déchetterie ne pourront pas intervenir pour aider au déchargement. Enfin, **faute d'exutoires et de filières fonctionnant en aval de nos équipements**, les dépôts de bois, piles et déchets d'ameublement ne sont pas autorisés.

Les particuliers invités à conserver leurs encombrants à domicile

A cette heure, la réouverture complète des déchetteries de l'agglomération pour les particuliers n'est toujours pas envisageable (Allinges, Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez). Les garanties sont à ce jour insuffisantes quant à la continuité des opérations d'évacuation et de traitement en aval, certaines filières étant fragilisées. Les conditions de dépôt et la fréquentation attendue ne permettraient pas par ailleurs le respect des mesures barrières. Dans ce contexte, **Thonon Agglomération appelle les usagers à la patience et au civisme** : il est important que ceux-ci puissent conserver les déchets ou encombrants qu'ils auraient souhaité y déposer à leur domicile jusqu'à la réouverture des équipements. Il est rappelé à cette occasion que le dépôt « sauvage » d'encombrants comme de tous types de déchets à proximité des déchetteries, des espaces-tri ou encore sur la voie publique est strictement interdit et peut être passible d'amendes.

**liste consultable sur www.thononagglo.fr*

Des alternatives pour les végétaux : le compostage en tas et le broyage à domicile des branchages ou tailles de haies

En vertu des dispositions du règlement sanitaire départemental, le brûlage est strictement interdit, car il pollue en rejetant de très grandes quantités de particules fines. Ainsi, durant cette période, les habitants sont invités à valoriser si possible leurs végétaux à leur domicile.

Sous réserve de disposer d'un espace vert le permettant, ils peuvent pratiquer le compostage en tas, au sol : outre les végétaux, ils pourront aussi y déposer leurs déchets de cuisine. Si la vente de composteurs est actuellement suspendue, les usagers pourront s'en procurer un prochainement à tarif réduit auprès de Thonon Agglomération, et y déplacer ce tas. Après avoir été temporairement suspendu dans le cadre de l'épidémie de coronavirus, **le service de broyage à domicile des végétaux sera par ailleurs à nouveau assuré à partir du 20 avril**, dans le respect des mesures barrières. Ce service permet de traiter les déchets verts les plus encombrants résultant des tailles de haies ou des élagages.

Plus d'informations : www.thononagglo.fr